

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE L'ARGENTIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JOYEUSE**

22.09.03

L'an deux mille vingt-deux, le 15 du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Joyeuse, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte PANTOUSTIER, Maire.

Etai^{ent} présents : AUZAS Vincent, BELLOY Marc, BLANCHON Andrée, CHASTAGNIER Geneviève, Mme DAILLY Geneviève , M DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, DOLE Monique, FREGIERE Alexandre, M HOURS Roland, LACOUR Gladie, MAISONNEUVE Béatrice, MOYERSON Christian, NICOLAS Marie, PANTOUSTIER Brigitte, ROUSTANG Yves, REYNOUARD Clément.

Absents excusés : M PLANET Olivier, Mme MORIN Stéphanie, M CHAMONTIN Loïc.

A été élu secrétaire : NICOLAS Marie.

Pouvoirs

**M CHAMONTIN Loïc à Mme LACOUR Gladie
Mme MORIN Stéphanie à M FREGIERE Alexandre
M PLANET Olivier à Mme PANTOUSTIER Brigitte**

Objet : Tarifs des locations de salles

La commune met régulièrement à disposition des personnes morales et physiques des salles communales. Suite à la demande toujours importante d'occupation des salles communales, il est proposé une mise à jour du tarif comme suit :

Toute occupation d'une salle municipale fera l'objet d'une convention dans laquelle seront définies les modalités de mise à disposition de la dite salle. De plus, l'utilisateur prendra connaissance et signera le règlement intérieur de la salle.

Un état des lieux sera établi avant et après chaque utilisation par la police municipale.

Les associations communales à caractère culturel régleront le demi-tarif pour toute manifestation avec billetterie.

Désignation	Utilisation ponctuelle		Utilisation annuelle		Manifestation avec billetterie
	Association commune Collectivité/Réunion publique	Association hors commune / Particulier	Association commune	Association hors commune / particulier	
Salle des fileuses	Gratuit	50 €	Gratuit	200 €	100 €
Salle Charlemagne (cinéma)	Gratuit	100 €			200 €
Salle de La Peyre	Gratuit	50 €	Gratuit	200 €	100 €
Salle du conseil (horaire d'ouverture)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Cantine					

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 007-210701108-20220915-D22_09_03-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE L'ARGENTIÈRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JOYEUSE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve à une voix CONTRE (M REYNOUARD) et 18 voix POUR les tarifs de location de salle ci-dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Brigitte PANTOUSTIER



Le Maire de Joyeuse certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1983 et qu'il n'est survenu aucune réclamation